

vement à la construction ou l'exploitation d'aucun de nos chemins de fer soit portée au débit de cette compagnie en particulier afin que nous sachions où nous en sommes. Faire ce que suggère mon honorable ami et emprunter de l'argent sur les bons du Gouvernement pour le prêter ensuite ne semble pas à mon sens le meilleur système.

M. VIEN: La méthode actuelle peut être meilleure au point de vue de la comptabilité. Est-ce que, l'an dernier, on n'a pas émis à New-York des obligations pour les chemins de fer nationaux canadiens?

L'hon. M. REID: Oui.

M. VIEN: A quel montant.

L'hon. M. REID: 25 millions pour les chemins de fer canadiens nationaux et 25 millions pour le Grand-Tronc.

M. VIEN: Je croyais que le total était de 75 millions pour tout le réseau national?

L'hon. M. REID: Nous avons émis 25 millions pour les obligations du Nord-Canadien arrivant à échéance, 25 millions pour le Grand-Tronc et 20 ou 21 millions d'obligations pour l'outillage, ce qui ferait environ 75 millions.

M. VIEN: Ces obligations pour outillage étaient-elles émises relativement au Grand-Tronc?

L'hon. M. REID: Une partie de l'outillage a été passée au Grand-Tronc qui s'en est servi. Les 25 millions du Nord-Canadien étaient pour racheter des valeurs arrivant à échéance.

M. VIEN: Les \$25,000,000 pour le Grand-Tronc devraient-ils servir aussi pour racheter des titres venant à échéance?

L'hon. M. REID: Oui.

M. CANNON: Je ne suis pas très satisfait de l'explication donné par le ministre. Je serais très heureux de pouvoir le comprendre. Le gouvernement du Canada a avancé en 1910 et 1911 19 millions de dollars au Grand-Tronc-Pacifique. Le Grand-Tronc est responsable des dettes du Grand-Tronc-Pacifique. Le Grand-Tronc-Pacifique est maintenant entre les mains d'un séquestre, par conséquent le Grand-Tronc est responsable au Gouvernement. En 1919 et 1921, le Grand-Tronc devait au gouvernement du Canada 19 millions, plus les intérêts, formant ainsi un total de \$22,000,000. Nous avons une réclamation contre le Grand-Tronc-Pacifique pour ce montant et le Grand-Tronc a une dette envers le gou-

vernement canadien pour un pareil montant. Or, le ministre des Chemins de fer vient aujourd'hui devant ce comité et lui demande de voter 22 millions pour les donner au Grand-Tronc afin de payer les dettes qu'il doit au gouvernement canadien. Cela signifie—je vois que le ministre des Finances est présent et peut-être il pourrait donner une explication plus lucide et, dans ce cas, elle sera la bienvenue—qu'il y a dix ans le pays a avancé 19 millions et que cette année nous allons avancer 22 millions, faisant en tout 41 millions. Or, si nous devons payer au Grand-Tronc l'argent nécessaire pour rembourser ses dettes envers le gouvernement canadien, ce Gouvernement va dépenser deux fois la somme qu'il faudrait dépenser.

L'hon. M. REID: Je ne sais pas si je peux m'expliquer plus clairement, mais je vais essayer encore. En 1910, le Gouvernement du jour a fait un prêt de 10 millions au Grand-Tronc-Pacifique, qui est arrivé à échéance en 1919.

M. CAHILL: Ce prêt était-il garanti par le Grand-Tronc?

L'hon. M. REID: Oui. Puis en 1911, il y a eu un prêt de \$9,720,000, faisant en tout \$19,720,000.

M. CANNON: Le second prêt était-il aussi garanti par le Grand-Tronc?

L'hon. M. REID: Oui. Le Grand-Tronc est responsable pour le Grand-Tronc-Pacifique et ces 22 millions sont dus depuis longtemps et sont au passif du Grand-Tronc-Pacifique, la compagnie filiale. Les livres du Gouvernement indiquent que ce montant est dû et qu'il devrait être payé et le Gouvernement tient la compagnie mère, le Grand-Tronc, responsable de ce montant. Le Gouvernement veut prendre une nouvelle hypothèque sur le Grand-Tronc pour 22 millions, payables à demande, mais nous n'avons ni pouvoir ni autorité pour acquitter les 22 millions indiqués dans les livres du département des Finances comme étant en souffrance, tant que nous n'aurons pas obtenu du Parlement l'autorisation de prêter ce montant à la compagnie-mère, le Grand-Tronc. Quand elle sera accordée, nous pourrons prendre sur le Grand-Tronc une hypothèque de 22 millions, créditer la somme au Grand-Tronc-Pacifique et effacer ce montant. C'est absolument une question de comptabilité.

M. CANNON: Nous avons pris le Grand-Tronc, toute la compagnie est à nous, entre les mains du ministre comme séquestre.